



**DEMANDE DE CHANGEMENT D'ÉCOLE
OU DE RETOUR AU BASSIN D'ALIMENTATION
ANNÉE SCOLAIRE 20__ -20__**

Note importante : Prendre connaissance de l'information au verso.

DEMANDE DE CHANGEMENT D'ÉCOLE

De l'École : _____ à l'École : _____
(école du bassin d'alimentation) (école demandée)

DEMANDE DE RETOUR AU BASSIN

De l'École : _____ à l'École : _____
(école actuelle) (école du bassin d'alimentation)

1. IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

No Fiche : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Code permanent : _____ Classement prévisible en septembre prochain : _____

Adresse (de résidence de l'élève) : _____

Code postal

Téléphone

2. IDENTIFICATION DU RÉPONDANT (père, mère ou personne autorisée)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse (si différente de celle de l'élève) : _____

Code postal

Téléphone

3. Veuillez décrire brièvement les motifs à l'appui de votre demande de changement d'école.

4. JE SOUSSIGNÉ(E) DEMANDE UN CHANGEMENT D'ÉCOLE POUR MON ENFANT. J'AI PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS PRÉCISÉES AU VERSO (PAS D'OBLIGATION DE TRANSPORT SCOLAIRE, PAS D'ENGAGEMENT À ACCEPTER LES DEMANDES DES AUTRES ENFANTS DE LA FAMILLE LES ANNÉES SUIVANTES, PREMIERS ÉLÈVES À ÊTRE DÉPLACÉS EN CAS DE SURPLUS) ET LES ACCÉPTE. CE CHANGEMENT SE FERA SI L'ORGANISATION SCOLAIRE LE PERMET.

Signature _____

Père

Mère

Personne autorisée

_____ Date

(RÉSERVÉ À L'ÉCOLE)

Demande reçue par _____
Nom Signature Date et heure

(RÉSERVÉ À L'ÉCOLE)

Décision relative à la demande de changement d'école

Acceptée Refusée En attente

_____ Signature

_____ Date

Modification faite au Service du transport scolaire

Prière de retourner ce formulaire dûment rempli à la direction de l'école du bassin d'alimentation

Copies : 1- blanche (école du bassin) 2- jaune (école demandée) 3- rose (organisation scolaire) 4- orange (parent)

INFORMATION CONCERNANT LES DEMANDES DE CHANGEMENT D'ÉCOLE OU DE RETOUR AU BASSIN

DEMANDES DE CHANGEMENT D'ÉCOLE

Ce formulaire sert à demander l'inscription d'un élève dans une école autre que celle du bassin d'alimentation auquel l'élève appartient. Un bassin d'alimentation est un territoire défini par la commission scolaire, formé par un ensemble de rues et desservi par une école. **La demande doit être faite à l'école du bassin d'alimentation qui assurera le suivi de la demande.** Cette demande est assujettie aux conditions suivantes :

- La capacité d'accueil (nombre de places disponibles) de l'école et l'organisation des services.
- L'organisation du transport ne doit occasionner aucun coût supplémentaire à la commission scolaire.
- Le respect des conventions collectives.
- Les besoins particuliers de certains élèves.
- Le respect des dates d'inscription (demandes effectuées pendant la période d'inscription traitées en priorité).
- La situation qui prévaut à l'école au moment de la rentrée scolaire.

TRANSMISSION DES RÉPONSES

Afin de pouvoir accueillir les élèves qui arrivent en cours d'été et qui appartiennent au bassin de l'école, les réponses aux demandes de changement d'école sont transmises après le 15 août. Au secondaire, les demandes en lien avec une admission à un profil sont transmises en mars et en avril.

CONDITIONS IMPORTANTES À CONNAÎTRE

L'acceptation d'une demande de changement d'école :

- N'engage pas la commission scolaire à fournir le **transport scolaire. Le parent peut faire une demande de place vacante tarifée aux Services du transport, en même temps que la demande de changement d'école**, mais elle ne sera pas traitée tant que l'acceptation de la demande n'aura pas été confirmée. Le formulaire est disponible sur le site www.csdn.qc.ca.
- N'engage pas l'école demandée à accepter les demandes de changement d'école pour les **autres enfants** de la famille les années suivantes.
- En cas de surplus dans une école, les élèves qui sont hors bassin (en raison d'une demande de changement d'école qui a été acceptée) sont parmi les **premiers élèves à être déplacés**.

UNE DEMANDE EST-ELLE VRAIMENT REQUISE?

IMPORTANT !

**En cas de doute, vérifier
avec l'école.**

Lorsqu'une demande de changement d'école est accordée, celle-ci demeure en vigueur aussi longtemps que la capacité d'accueil de l'école le permet. **Elle n'a donc pas à être renouvelée, sauf** lors du passage au secondaire et lors du passage d'une école secondaire à une autre. Ces élèves sont automatiquement réinscrits dans leur école de bassin.

UNE DEMANDE N'EST PAS REQUISE :

- Pour l'élève admis aux programmes commission scolaire tels que Programmes Arts-Langues-Sports (PALS), Programme Citoyens du monde (CIM), Programme d'éducation intermédiaire (PÉI), Programme DÉCLIC, Programme Langues et culture internationale (LCI), Programme Sciences-Langues-TIC (SLTIC), Programme Langues et Multimédia, Programme Robotique et Programme PRO 21.
- Pour l'élève admis dans une classe d'adaptation scolaire.
- Pour l'élève déplacé par la commission scolaire.
- Pour l'élève qui a déjà été accepté par le passé en raison d'une admission à un profil, tant qu'il demeure dans ce profil.
- Pour l'élève qui déménage en cours d'année scolaire et qui souhaite terminer l'année à l'école qu'il fréquentait déjà sans obligation de transport par la commission scolaire (élève réinscrit automatiquement dans son école de bassin l'année suivante).

DEMANDES DE RETOUR AU BASSIN

Ce formulaire sert également à demander un retour à l'école du bassin d'alimentation. L'acceptation est assujettie à la capacité d'accueil de l'école et aux règles d'inscription dans les écoles. Les parents dont l'enfant a été transféré de façon obligatoire vers une autre école et qui demandent un retour à l'école du bassin ont une priorité sur toute nouvelle inscription, lorsque la demande est faite au cours de la période d'inscription qui suit le déplacement.